



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

bpi**france**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la région Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance lance cinq dispositifs régionaux en 2018 à destination « des entreprises en transition écologique et énergétique »

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté par la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2016 place la transition énergétique et écologique au cœur des priorités. A ce titre et dans ce cadre, l'ADEME met à disposition ses capacités d'expertises et de conseil aux entreprises, relais, collectivités pour permettre à chacun de progresser dans ses démarches et pour faire évoluer les dispositifs publics.

En partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, Bpifrance, et en collaboration avec l'Agence Economique Régionale (AER), l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté lance pour cette nouvelle année cinq dispositifs à destination des entreprises de la région.

Ces dispositifs doivent permettre aux entreprises de gagner en compétitivité en travaillant sur la maîtrise de leur coût et en déployant une nouvelle offre pour conquérir de nouveaux marchés.

Une opération « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »

Dans le cadre du déploiement national de l'opération « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts », l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté propose aux entreprises de moins de 250 salariés d'optimiser leurs flux d'énergie, de matières, de déchets et d'eau de leurs établissements. Ce dispositif monté en partenariat avec les chambres consulaires, consiste à faire réaliser par un conseil externe, une prestation d'accompagnement et de conseil afin d'identifier les pertes cachées, évaluer leurs coûts, et trouver le moyen de les réduire. Ce dispositif est unique et concret, il s'adresse à un vaste réseau d'entreprises potentielles, et permet de lier amélioration énergétique, efficacité matière et pilotage financier.

Les entreprises intéressées doivent s'inscrire sur un site dédié : www.gagnantessurtouslescouts.fr

Un appel à projets « Chaleur Fatale »

La récupération et la valorisation de la chaleur fatale issues des process constituent un potentiel d'économies d'énergie à exploiter. Eaux de refroidissement, condensats, fumées, air chaud, buées... Ce sont des sources de chaleur dites fatales, mais qu'il est possible de récupérer afin de réduire la facture énergétique. L'ADEME estime que 16% de la consommation de combustibles dans l'industrie sont rejetés sous forme de chaleur fatale. Ainsi, les procédés industriels peuvent être mis en synergie : la chaleur récupérer sur un procédé peut servir à en alimenter un autre.

L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté lance pour la deuxième année, un appel à projets pour soutenir les entreprises dans leurs projets de récupération et de valorisation de chaleur fatale.

Vous trouverez via ce lien plus d'informations, ainsi que toutes les modalités de candidature dédiées aux entreprises.

(<https://www.dropbox.com/sh/li0mnjkh53u4adwe/AADltP-HdIkj92GhP2hNRZEFa?dl=0>)

Un appel à projets « Economie circulaire »

Cet appel à projets « Economie Circulaire » complète un ensemble de programmes que l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté conduisent individuellement ou en partenariat, afin de favoriser l'économie des ressources et réduire les impacts environnementaux.

Renforcée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'économie circulaire participe à la mise en œuvre du développement durable dans un contexte de mutation économique. Elle apparaît donc comme l'un des leviers possibles pour sortir de la crise économique et environnementale actuelle.

L'appel à projets « Economie circulaire » doit conduire à plusieurs objectifs. Il doit permettre :

- D'accélérer la prise en compte de l'économie de la ressource par les territoires, les secteurs d'activités et les entreprises ;
- D'accélérer l'identification et le montage de projets ;
- De favoriser et accompagner des synergies organisationnelles entre les différents acteurs régionaux ;
- Et de développer des programmes cohérents et intégrés.

Vous trouverez via ce lien les modalités de candidature, ainsi que le dossier de candidature dédié aux entreprises. (<https://www.dropbox.com/sh/plpwn3hxbcc8tqf/AABaOBXSw2pjZT5NcoffHJDza?dl=0>)



Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté »

L'objectif principal de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est de détecter les ambitions en éco-innovation des entreprises de la région et de les accompagner techniquement et financièrement dans cette mutation. L'AMI est financé par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que Bpifrance. L'Agence économique régionale Bourgogne-Franche-Comté est, elle, en charge de la gestion et de l'animation technique de cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Ce dispositif vise les entreprises régionales ou groupements d'entreprises ayant un projet éco-innovant individuel ou collectif ou souhaitant savoir comment ce type de démarche peut leur permettre d'améliorer leur compétitivité.

Vous trouverez via ce lien les consignes d'accompagnements pour les différents types de demandes. (https://www.dropbox.com/sh/out79mgvjwqoho4/AACLRLP9qCQjtZF_irseuA79a?dl=0)



Des trophées « Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté »

Cette année 2018 marquera la 3^{ème} édition des Trophées « Eco-innovez en Bourgogne-Franche-Comté » organisée par l'AER Bourgogne-Franche-Comté. Ces Trophées sont ouverts aux entreprises et laboratoires de R&D ayant développé une solution innovante présentant une efficacité environnementale accrue.

Près de 60 entreprises ont déjà candidaté lors des précédentes éditions, et 11 lauréats ont été récompensés.

Les objectifs principaux de la mise en place de ce concours sont :

- Sensibiliser les entreprises à l'éco-innovation et à l'éco-conception ;
- Montrer que l'éco-innovation est une démarche accessible à tous, réalisable et réaliste car valorisable et rentable économiquement ;
- Enfin, récompenser les initiatives et projets des entreprises et laboratoires de recherches régionaux.

Vous trouverez via ce lien les différents profils pouvant candidater ainsi que les conditions d'inscriptions au concours. (https://www.dropbox.com/sh/out79mgvjwqoho4/AACLRLP9qCQjtZF_irseuA79a?dl=0)

Lien Vidéo Youtube : https://www.youtube.com/watch?time_continue=39&v=IbS5ILHYCEI

Si vous souhaitez être mis en relation avec un des partenaires ou pour en savoir plus sur ces cinq initiatives, merci de bien vouloir nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

CONTACTS PRESSE

Karen Bornaghi / Agence Vingt-Quatre
06 29 90 94 93

Mathilde Hadas / Agence Vingt-Quatre
06 35 83 31 84

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle Ministère de la Transition écologique et solidaire et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.**

www.ademe.fr ou suivez-nous sur @ademe

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

Suite à l'adoption de la loi NOTRe le 07 août 2015, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a été conforté dans son rôle de coordinateur du développement économique. Ainsi, la Région détient, sur son territoire, la compétence exclusive des aides aux entreprises et du développement économique au sens large. La stratégie qu'elle élabore dans ce champ de compétence devient, à ce titre, le cadre de référence de l'ensemble des acteurs économiques institutionnels en région.

La Région Bourgogne Franche-Comté, afin de mieux répondre aux enjeux économiques régionaux, a adopté son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), pour la période 2017-2021. La collectivité régionale s'est parallèlement dotée d'une gamme d'outils complète, destinée à soutenir les projets d'entreprise en phase d'amorçage, de création et de développement.

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

www.bpifrance.com – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

La région Bourgogne-Franche-Comté a confié à l'Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC) les objectifs suivants :

- accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire,
- soutenir la politique de développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires en fonctions des besoins,
- promouvoir et développer l'innovation et l'éco-innovation
- promouvoir l'attractivité économique de la région.

Pour atteindre ses objectifs, l'agence a mis en place une offre large de services et de prestations à destination des entreprises et des territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

L'Agence est organisée en 4 pôles métiers :

- « développement et prospection par filière »

Ce pôle accompagne toutes les entreprises à chaque étape de leur développement et prospecte par secteur, en France et à l'étranger, afin de soutenir et développer l'activité économique. Des chargés de mission de proximité présents sur tous les territoires sont le relais de proximité de la politique économique régionale.

- « ingénierie économique et territoriale »

Ce pôle développe des outils d'expertise, de connaissance, d'inventaire et de gestion du territoire.

- « innovation et éco-innovation »

Ce pôle anime et promeut l'écosystème de l'innovation et de l'éco-innovation.

Il prescrit des dispositifs d'accompagnement financier (Presta'INNO) **en collaboration avec Bpifrance et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**. Il réalise des expertises en propriété intellectuelle et une veille collective technologique et sectorielle **en partenariat avec le CCI Bourgogne Franche-Comté**.

Et enfin, ce pôle propose, **en partenariat avec l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté**, un diagnostic gratuit et confidentiel des projets d'entreprises éco-innovants.

- « promotion et attractivité de la région »

Ce pôle fait la promotion des atouts économiques régionaux par filière en France et à l'international ainsi que la promotion de l'identité régionale (salons professionnels, évènementiels, stratégie digitale...).

L'AER BFC est le relais de business France en région. Toutes ses actions sont réalisées en étroite collaboration et en adéquation avec les acteurs du développement économique et de l'innovation (généralistes, sectoriels, technologiques, académiques, experts, financeurs), de la formation et de l'emploi.